



Ancenis, le 9 février 2009

## **Une centrale photovoltaïque de 2 300 m<sup>2</sup> installée à Ancenis par Terrena**

L'une des plus grandes centrales photovoltaïques du Grand Ouest vient d'être construite à Ancenis, en Loire-Atlantique et mise en service le 26 novembre 2008. La Noëlle Environnement, société du groupe coopératif Terrena, a construit cette centrale sur la Zone Industrielle de l'Hermitage, à proximité de l'abattoir de volailles de Gastronomes et de la Laiterie du Val d'Ancenis dont la coopérative est actionnaire.

Cette installation de 2 300 m<sup>2</sup> occupe un pan entier de toiture de l'atelier central, bâtiment abritant les activités de Terrena Services, orienté plein sud, sans ombrage. C'est la solution proposée par l'entreprise Photowatt de Bourgoin-Jallieu qui a été choisie, associant ses panneaux aux onduleurs de la société Solarmax. Les travaux d'installation ont été réalisés par la société Gilles Babonneau de Saint-Laurent des Autels. BT Concept a de plus mis au point et déposé un brevet avec La Noëlle Environnement pour l'écran de sous-toiture qui garantit l'étanchéité à la pluie.

La capacité installée est de 248,5 kw crête (Kwc). La production estimée sera de 252 230 Kwh/an, ce qui correspond à la consommation électrique de 80 foyers. Le total de CO<sup>2</sup> évité pour l'atelier central est de 90 800 kg/an.

## **L'autonomie énergétique : une demande des adhérents de Terrena**

Cette réalisation est le fruit d'une réflexion sur les énergies renouvelables, initiée dès 2005/2006. Après décision du conseil d'administration de Terrena en été 2007, sa construction a démarré en avril 2008 pour se terminer en septembre 2008, avec une connexion au réseau le 26 novembre 2008.

Ce temps a été celui d'une démarche plus globale sur l'autonomie énergétique, demandée par les adhérents de la coopérative. À chaque fois que La Noëlle Environnement travaille avec un agriculteur sur une construction de bâtiment d'élevage, elle propose la solution de production d'électricité associée. Les agriculteurs veulent améliorer leur bilan carbone et s'inscrivent dans une démarche à long terme, rentable économiquement mais également responsable sur le plan environnemental.

Les bâtiments agricoles représentent 65 % des bâtiments concernés par l'installation de panneaux solaires : leur orientation Sud/Sud-Est, pour des raisons de ventilation et d'abri contre la pluie, ainsi que la pente plus importante que celle des bâtiments industriels de leurs

toits en font de très bons candidats. Il s'agit donc d'un gisement potentiel important pour ce type d'installation.

### **Polysol : le brevet déposé par Terrena et BT Concept.**

Une collaboration régionale d'excellence a vu le jour, au cours des longs mois de recherche et développement en commun qu'ont entrepris La Noëlle Environnement et BT Concept : Le brevet Polysol a été déposé et fait depuis quelques mois l'objet de demandes de toute l'Europe solaire ! En effet, pour bénéficier du prix de rachat maximum par EDF (de 0.60 euro/kwh), les panneaux ne doivent pas être posés en sur-toiture, mais se substituer à cette couverture. Les panneaux photovoltaïques présentent habituellement des défauts d'étanchéité. Le pare-pluie Polysol permet une solution intégrée pour la pose de ces panneaux. Rentabilité et durabilité de l'installation sont au rendez-vous. Le brevet Polysol a déjà équipé 38 000 m2 de chantiers en Europe depuis son dépôt le 18 juin 2008.

### **La Noëlle Environnement**

Les métiers de La Noëlle Environnement sont le conseil et la réalisation en énergies renouvelables, aménagement des sols et bâtiments d'élevages. Son siège est à Ancenis. La société emploie 25 salariés et réalise 1 490 KE de CA. La Noëlle environnement a vendu 28 champs solaires photovoltaïques, dont 16 sont déjà en production, ce qui fait de l'entreprise le premier installateur du grand Ouest, avec une puissance de 1 Mégawatt. Ces installations ont été réalisées dans les départements de Loire-Atlantique, Vendée, Maine-et-Loire et Mayenne.

Contacts presse

Christine Morault. Mail : [christine@calyopea.com](mailto:christine@calyopea.com)

James Guérin. La Noëlle Environnement. Tél. : 02 40 98 90 69.